

UNITED NATIONS

United Nations Organization Mission in the
Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES

Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République Démocratique du Congo

MONUC
Kinshasa

Rapport sur les conclusions de l'Enquête Spéciale sur les allégations d'exécutions sommaires et autres violations de droits de l'homme commises par les FARDC à Kilwa (Province de Katanga) le 15 octobre 2004.

I. Résumé

1. Entre les 22 et 24 octobre 2004, une équipe de l'Unité d'enquêtes spéciale de la Division de droits de l'homme de la MONUC, composée d'officiers des sections de droits de l'homme, des affaires politiques, des affaires humanitaires, de la protection de l'enfance et de l'information publique, a effectué une mission de vérification à Kilwa, ville minière de 48.000 habitants située à la frontière avec la Zambie, sur le lac Mwero (territoire de Pweto, district du Haut Katanga, Province Katanga) située à 350Km au nord de Lubumbashi, zone où la MONUC n'est pas représentée.

2. Selon les sources locales, suite à la contre-attaque lancée par les éléments des FARDC (62ème brigade dirigée par le Colonel Ilunga Ademars) le 15 octobre 2004 afin de déloger un mouvement insurrectionnel mal organisé et faiblement armé qui avait occupé la localité de Kilwa dans les premières heures du 14 octobre 2004, plus de 100 personnes ont été tuées. L'équipe de la MONUC a pu obtenir des informations concernant la mort de 73 personnes dont au moins 28 auraient été victimes d'exécutions sommaires. L'équipe a aussi découvert que les FARDC ont été responsables d'actes de pillage, d'extorsion et de détention illégale.

3. L'insurrection a été orchestrée par moins de 10 personnes, apparemment naïves et mal équipées, qui ont revendiqué appartenir au Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Katanga (MRLK). Ce mouvement n'était pas connu avant l'attaque de Kilwa. Contrairement aux rumeurs propagées au début, ni les Mayi Mayi ni des citoyens zambiens n'étaient impliqués dans l'insurrection. La participation des gendarmes Katangais n'apparaît pas non plus vraisemblable. L'attaque du MRLK n'a presque pas reçu de résistance ni de la part des militaires présents à Kilwa - estimés à 0 à 20 éléments environ - ni de la part de la police locale. Le MRLK a réussi à recruter localement certains jeunes - estimés à moins de 100 personnes. Il est fort probable que le MRLK n'a pas préparé seul cette opération et a été manipulé par d'autres acteurs. Cependant, la MONUC n'a pas pu trouver des preuves pertinentes quant à l'identité du groupe qui aurait mandaté et soutenu le MRLK. De fortes suspicions indiquent que des officiers militaires congolais de haut rang pourraient avoir été impliqués dans l'incident.

4. Les événements de Kilwa ont entraîné un déplacement massif de civils, probablement jusqu'à 90% de la population locale. Au moment de la visite de la MONUC, seule la moitié des déplacés ayant fui était rentrée à Kilwa. Plusieurs personnes ont trouvé leurs biens complètement pillés.

5. Depuis son enquête d'octobre 2004, la MONUC a insisté auprès des autorités - au niveau local et national - pour que les responsables des exactions commises à Kilwa soient traduits en justice. Le 29 juin 2005, le Colonel Ademars, commandant de la 62^{ème} brigade des FARDC, a été arrêté par l'Auditorat Militaire de Lubumbashi. Cette arrestation représente une étape importante dans le processus de la lutte contre l'impunité en RDC et de nombreux efforts sont encore nécessaires pour parvenir à l'arrestation d'autres militaires responsables et complices de ces crimes tout en s'assurant de la garantie de sécurité des victimes et des témoins. En effet, les menaces et intimidations subies en juillet 2005 par l'organisation de droits de l'homme basée à Lubumbashi, ASADHO/Katanga, suite à son travail d'investigation sur l'incident de Kilwa, témoignent des risques encourus par ceux qui ont dénoncé les faits survenus à Kilwa.

6. La MONUC a pris contact avec la compagnie minière Anvil Mining au sujet des allégations selon lesquelles les FARDC auraient utilisé sa logistique et au moins trois de ses employés lors de leur contre-attaque à Kilwa. Comme le spécifient clairement les *Normes des Nations Unies sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises*, ainsi que les *Principes directeurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) à l'intention des entreprises multinationales*, il est essentiel que les activités des investisseurs internationaux soient conduites conformément au respect des droits humains. Le présent rapport contient les conclusions auxquelles la MONUC est parvenue suite à son enquête de terrain et aux échanges qui ont suivi avec la compagnie Anvil Mining.

II. Méthodologie

7. Suite à la demande de la MONUC de pouvoir se rendre à Kilwa dès le 21 octobre, le Général Alengbia Nzambe, commandant de la 6^{ème} région militaire, a retardé la mission d'un jour afin de permettre à son adjoint le Général Sylvain Tchokwe de voyager à Kilwa avant l'arrivée de l'équipe d'enquête. Une fois sur place, l'équipe a découvert que les potentiels témoins clé avaient été mis en garde par les militaires de ne pas coopérer avec la MONUC. Pour ne pas exposer les sources civiles à des représailles, l'équipe a choisi de limiter ses enquêtes et ses contacts avec la population locale et a pris toutes les mesures préventives afin de préserver l'anonymat de ses sources.

8. Les enquêtes de la MONUC ont également été gênées par le fait qu'une partie des habitants – environ 40% - n'étant pas encore rentrée à Kilwa, les allégations de disparition forcée étaient, dans ces conditions, difficiles à vérifier.

9. Avant de se rendre à Kilwa, l'équipe a rencontré le Gouverneur de Katanga, le commandant de la 6^{ème} région militaire et l'inspecteur de police provinciale. A Kilwa même, l'équipe a rencontré les autorités locales civiles, le commandant de la 62^{ème} brigade des FARDC et l'adjoint du chef de la police locale.

III. Exposé des faits

14 Octobre 2004

10. Le 14 octobre, vers 2h du matin, un groupe de 6 à 7 personnes¹, mené par Alain Kazadi Makalayi, un pêcheur d'une vingtaine d'années originaire de Pweto, qui prétendait être le Général en chef du Mouvement Révolutionnaire pour la Libération de Katanga (MRLK), a attaqué et

¹ Selon un des présumés assaillants, le groupe aurait été composé de Kazadi, de son adjoint Mpundu Bwalya, un militaire à la retraite qui est l'oncle de Kazadi, un ancien policier et quatre autres personnes.

brièvement occupé Kilwa. Les circonstances exactes du début de l'opération ne sont pas connues avec certitude. Des rapports préliminaires font référence à une attaque lancée de Nshimba, petite île située à 7Km de Kilwa, du côté zambien du lac Mwero, et qui serait passée par Katanda, petit village de pêcheurs, situé approximativement à 10Km de Kilwa. Cependant, cette information n'a pas pu être confirmée.

11. Malgré leur armement limité, le MRLK a rencontré peu voire aucune résistance de la part des militaires – environ 10 à 20 hommes - et de la police locale présents à Kilwa. Aucun affrontement armé n'a été rapporté. La plupart des forces FARDC basées à Kilwa et dans les environs de Pweto avaient été redéployées ailleurs entre septembre 2004 et le jour avant l'attaque. Le 14 octobre, tôt le matin, les insurgés ont arrêté deux soldats qui ont été vus plus tard, les mains ligotées, chez un instituteur local qui soutenait les insurgés. Ces derniers se sont rendus au poste de police pour demander aux policiers de se joindre à eux, tout en prétendant bénéficier du soutien des militaires et des politiciens de toute la province du Katanga. Convaincus apparemment par les déclarations de Kazadi, au moins huit policiers, y compris le chef de la police, auraient choisi de se rallier aux insurgés. Ces derniers se seraient emparés de cinq pistolets et des munitions de la station de police. Puis, ils se seraient rendus à l'armurerie militaire pour y voler 17 armes. Au cours de la journée du 14 octobre, un nombre indéterminé d'officiers des FARDC et de la police qui ne s'étaient pas ralliés à la cause des insurgés, ont été vus circulant librement habillés en civil. Au cours de la même journée, un groupe de 40 Congolais, sans armes et recrutés auparavant par Kazadi dans l'île de Nshimba, aurait atteint Kilwa pour rejoindre le groupe initial.

12. Kazadi et son adjoint, Mpundu Bwalya, se seraient rendus au bureau de MSF pour y chercher leur radio. Ils voulaient utiliser la radio afin de proclamer au monde entier la libération du Katanga. Ils étaient très déçus d'apprendre que la radio ne pouvait pas les relier directement à RFI ou BBC. Kazadi aurait alors demandé à Bwalya de déclarer à la population qu'il avait mis de côté de l'argent en Afrique du Sud destiné à acheter des tracteurs et des filets de pêche pour la population. Au même moment, Kazadi et quelques éléments armés, se seraient dirigés vers le dépôt d'essence d'Anvil Mining à Kilwa.

13. En cours de route, Kazadi s'est arrêté au marché et a tenu une réunion publique au cours de laquelle il a proclamé l'indépendance du Katanga. Il a souligné que le temps « d'empocher de l'argent des mines » était achevé pour le Président Kabila et Katumba Mwanke - un des conseillers du président. Il a ajouté qu'il ne fallait pas avoir peur puisque d'autres villes de la province étaient sur le point de tomber le même jour et que la brigade FARDC de Pweto et des officiels de haut rang soutenaient son initiative. Il a demandé aux habitants de Kilwa de se joindre à eux et de prendre les armes. Il a conclu en assurant que les nouvelles de la libération du Katanga seront entendues très prochainement sur les ondes internationales.

14. Au dépôt d'essence d'Anvil Mining, Kazadi a demandé aux employés de les aider à entrer en contact avec les « blancs » de la compagnie à Dikulushi, située à quelques 30Km au nord de Kilwa. Les insurgés ont toutefois insisté sur le fait qu'ils n'étaient pas venus déranger les activités de la compagnie. Devant le refus des employés d'Anvil Mining de négocier, ils sont devenus plus agressifs, ont demandé d'avoir accès à l'essence et l'auraient apparemment obtenu. Dans la matinée, les insurgés auraient organisé une distribution d'armes à leurs sympathisants – nombre estimé à moins de 100 personnes - qui étaient surtout des jeunes de la ville avec très peu ou sans connaissance du maniement des armes². Quatre d'entre eux -arrêtés par la suite et

² Un témoin oculaire a rapporté avoir remarqué au sein du groupe des jeunes garçons âgés de 15 à 17 ans. Des enquêtes doivent être conduites afin de confirmer la présence de mineurs dans les rangs des insurgés.

transférés par les FARDC à Lubumbashi - ont dit à la MONUC qu'ils avaient été recrutés de force. D'autres rapports parlent du fait que les insurgés auraient payé ou promis de payer les civils qui allaient se joindre à eux. Les nouvelles recrues, survoltées lors de la réception des armes, auraient commencé à tirer en l'air. Kazadi aurait dû intervenir pour leur ordonner d'arrêter suite aux plaintes de la population.

15. A la fin de la matinée, les sympathisants de Kazadi ont reçu l'ordre de rentrer chez eux pour déjeuner et de revenir dans l'après-midi. C'est à ce moment que 90% des 48 000 habitants de Kilwa ont décidé de prendre la fuite. Certains se seraient dirigés vers l'île Nshimba par bateaux, d'autres seraient partis se cacher dans la brousse³. En l'absence d'information par radio confirmant la promesse de la libération de la province, la population a vite compris que ce mouvement, sans un leadership fort, pourrait très rapidement être balayé par les éléments de l'armée nationale. Les insurgés ne se sont pas opposés à leur départ.

15 octobre 2004

16. Le 15 octobre, vers 16h30, la 62^{ème} brigade de Pweto sous le commandement du Colonel Ademars, a lancé une attaque sur la ville. La MONUC a reçu l'information selon laquelle l'opération avait été mandatée par les autorités de Kinshasa et aurait contourné le commandement de la 6^{ème} région militaire (ex-MLC).

17. Avant d'entrer en ville, les FARDC ont bombardé Kilwa, causant la destruction d'au moins cinq à six maisons. Puis, ils ont commencé à s'affronter avec le groupe de Kazadi surtout autour de la zone du marché et sur la route de l'aéroport. Les affrontements auraient duré une à deux heures sans que les FARDC aient eu à souffrir de pertes. Juste après, les FARDC ont commencé une opération de recherche des insurgés, maison par maison, qui aurait duré jusqu'à l'après-midi du 16 octobre. En effectuant cette opération, les FARDC ont commis des exécutions sommaires ainsi que d'autres violations de droits de l'homme (voir ci-dessous).

16 octobre 2004

18. Dans la soirée, Alain Kazadi a été arrêté près de Kilwa, après avoir été blessé par balle à la main et au dos. Il a été acheminé à l'hôpital où il a rencontré le Colonel Ademars. Selon un témoin, Kazadi a exprimé son amertume devant le Colonel Ademars le qualifiant de traître et refusant de lui parler affirmant avoir un grade supérieur au sien. Le Colonel Ademars aurait contesté sa version des faits en affirmant ne pas faire partie du complot et aurait violemment arraché sa perfusion.

17 octobre 2004

19. La situation s'est normalisée. Katumba Mwanke, un conseiller du Président de la République, le Gouverneur Kisula Ngoy, le commandant de la 6^{ème} région militaire et d'autres officiels ont visité l'île de Nshimba et ont conseillé vivement à la population déplacée de rentrer à Kilwa. La population déplacée a commencé à rentrer à Kilwa le lendemain de cette réunion.

³ Le déplacement s'est effectué sur les axes suivants : Kilwa-île de Nshimba, Kilwa-Pweto, Kilwa-Lubumbashi, Kilwa-Dikulushi, Kilwa-Kakinga, Kilwa-Kasenga.

IV. Analyse politique

20. En dépit des rumeurs, les Mayi Mayi ou des citoyens zambiens n'étaient pas impliqués dans l'attaque. La participation d'anciens gendarmes Katangais est aussi très peu probable.

21. L'insurrection était apparemment organisée par un groupe de personnes connaissant bien le milieu. Cela n'est pas surprenant car, de juillet à octobre 2004, Kazadi serait venu plusieurs fois à Kilwa pour partager son plan d'action avec plusieurs personnes, sans attirer l'attention de la police. Kazadi aurait aussi réussi à se rendre à Pweto, traverser la frontière zambienne et revenir à Kilwa en passant par l'île Nshimba sans être inquiété. Selon une source policière, Kazadi était conscient de la frustration des membres de la police - tous des ex-FAP⁴ - et pouvait anticiper leur manque de résistance et même le ralliement de certains d'entre eux au complot. Kazadi savait aussi qu'il pouvait manipuler quelques frustrations au sein de la communauté locale par rapport aux activités de Anvil Mining dans la ville. Cette compagnie minière, qui exploiterait la riche mine d'argent/cuivre de Dikulushi avec le support présumé de certains membres de l'équipe présidentielle associés à des hommes d'affaires du Katanga, était alors, en effet, accusée par certains secteurs de la population d'engager des *non originaires* et de ne pas contribuer suffisamment à l'amélioration du niveau de vie de la communauté locale⁵.

22. Cependant, les informations recueillies à Kilwa et les entretiens réalisés auprès de quelques insurgés détenus dans les locaux de la 6ème région militaire à Lubumbashi montrent que ces assaillants étaient trop naïfs et mal équipés pour mener une telle opération.

23. Selon Kazadi, ils auraient fait partie d'une attaque à grande échelle programmée par les mouvements indépendantistes locaux. Cette attaque aurait été annulée au dernier moment. Pour étayer cette théorie, Kazadi aurait rapporté à l'une des personnes interviewées qu'à la veille de l'attaque, il aurait reçu l'ordre de reporter l'offensive et de regagner Lubumbashi afin de recevoir de nouvelles instructions. Kazadi aurait décidé d'ignorer cet ordre, vu qu'il était convaincu de la cause séparatiste qu'il défendait et peut être de la protection magique accordée par la Secte Mbidi, secte populaire à Katanda, village de pêcheurs que les insurgés auraient traversé⁶. Le problème de cette théorie est que tous ces mouvements séparatistes, indépendantistes et fédéralistes ont pris leurs distances vis-à-vis des insurgés. En outre, les personnes interviewées à Kilwa ont rapporté que les déclarations de Kazadi laissaient croire que les insurgés s'attendaient à ce que les militaires, en particulier ceux de la brigade de Pweto, les rejoignent dans leur action. Dans cette perspective, il est tenté de croire que ce groupe n'était pas un groupe incontrôlé au sein d'un mouvement séparatiste global, mais plutôt la proie facile d'un groupe de manipulateurs qui ont voulu créer une situation d'instabilité à Kilwa et finalement jouer un double jeu. Déterminer l'identité des manipulateurs et leurs motivations demeure encore difficile dix mois après les événements.

⁴Forces d'Autodéfense Populaires : elles avaient été établies par le Président Laurent Désiré Kabila.

⁵ Dans son communiqué du 21 juin 2005, Anvil a informé être engagée dans deux projets communautaires, une école et la rénovation de l'hôpital local.

⁶ Le 16 octobre, le Gouverneur du Katanga a déclaré lors d'une conférence de presse sur les événements de Kilwa que les insurgés appartenaient à une secte religieuse appelée Mbidi qui compte de nombreux adeptes dans l'île de Nshimba. Par la suite, la MONUC a découvert que cette secte avait aussi des adeptes à Katanda et que les insurgés y seraient passés avant d'atteindre Kilwa. La MONUC ne dispose d'aucune information précise quant au rôle joué par cette secte dans l'insurrection.

V. Allégations de violations des droits de l'homme commises par les troupes FARDC

V.1. Exécutions sommaires

24. Selon les sources locales, plus de 100 civils seraient morts ou auraient été sommairement exécutés lors de la contre-attaque des FARDC le 15 octobre. Les autorités militaires de Kilwa et le gouverneur du Katanga à Lubumbashi ont déclaré que 24 à 30 miliciens avaient été tués, alors que les autorités civiles de Kilwa ont soutenu n'avoir aucune information sur le nombre de morts. Des sources de l'hôpital de Kilwa, qui auraient aidé à la coordination de l'enterrement des corps, ont nié à la MONUC avoir des informations à ce propos. Il convient d'indiquer qu'avant de rencontrer les représentants de la MONUC, ces sources avaient été convoquées à une réunion par le Colonel Ademars. Les informations recueillies auprès des sources indépendantes indiquent que 73 personnes auraient trouvé la mort, dont 28 auraient été exécutées sommairement :

- Onze personnes seraient mortes noyées dans un lac en essayant de fuir Kilwa.
- 34 corps auraient été retrouvés et enterrés par les habitants de Kilwa. Parmi ces morts, il y aurait des victimes d'exécutions sommaires, des insurgés tués lors des affrontements contre les FARDC et des civils tués par balles perdues.
- Au moins 28 personnes, soupçonnées d'appuyer les insurgés, auraient été exécutées sommairement.
- L'équipe de la MONUC a reçu des informations selon lesquelles les militaires auraient enterré un nombre indéterminé de corps, principalement des victimes d'exécutions sommaires.

25. Il est important de noter que, suite à l'enquête de la MONUC, l'ASADHO/Katanga, a fait état dans son « Rapport sur les violations de droits de l'homme commises à Kilwa au mois d'octobre 2004 » de janvier 2005 de plus de 90 cas d'exécutions sommaires par les militaires FARDC de la 62ème brigade.

V.2. Quelques précisions sur les exécutions sommaires

26. Les récits des témoins oculaires et des survivants obtenus par la MONUC mentionnent qu'après les combats entre les FARDC et les insurgés, les militaires auraient perquisitionné les domiciles des habitants et auraient abattu sur place un nombre de civils et insurgés (habillés en civil) soupçonnés d'être des miliciens. D'autres personnes auraient été détenues avant d'être transférées sur les lieux d'exécution. Selon une source militaire, les soldats auraient reçu l'ordre avant l'attaque de « tirer sur tout ce qui bougeait ». Le 21 octobre, l'équipe de la MONUC a été informée par le Colonel Ademars que, quand l'armée est arrivée à Kilwa, ils n'avaient trouvé que des insurgés, puisque les civils s'étaient déjà enfuis.

27. Les quatre hommes et garçons suivants ont été sommairement exécutés par des militaires FARDC selon le récit de témoins oculaires récoltés par la MONUC :

- **Mwengue** : étudiant de 15 ans, a été abattu par des soldats qui voulaient lui voler sa bicyclette et ses biens.
- **Muntu Na Kakwe**, un homme âgé, a été tué alors qu'il avait été fouillé à un point de contrôle et qu'un uniforme avait été trouvé dans son sac. Selon un témoin, son corps est enterré dans l'une des trois tombes à Nsensele visitées par la MONUC (voir ci dessous).

- **Un jeune homme** non identifié aurait été abattu sous les ordres du Colonel Ademars alors qu'il était en détention dans une maison civile dans le quartier de Kituribi⁷ utilisée comme quartier général temporaire des FARDC. Son corps serait enterré dans l'une des trois tombes de Nsensele visitées par la MONUC.
- Le 22 octobre, des soldats ont battu à mort un homme dont l'identité reste inconnue.

28. L'exécution sommaire de **douze autres** hommes a été reportée par des sources civiles locales indépendantes et des témoins oculaires. La MONUC a pu localiser, visiter et prendre les coordonnées géographiques de deux fosses communes et une tombe individuelle dans les environs de Kilwa (Nsensele) et a pu confirmer que les corps des douze hommes auraient été enterrés dans une des fosses après avoir été exécutés sur place par les militaires. Ces douze hommes - dont la MONUC n'a pas obtenu les noms - auraient été amenés par les militaires à Nsensele sous les ordres du Colonel Ademars le soir du 15 ou 16 octobre après avoir été détenus brièvement à Kilwa. Ils auraient été forcés à s'agenouiller au bord de la fosse et ils auraient été abattus un par un. Les deux autres fosses localisées par la MONUC contiendraient respectivement sept corps et un corps. La MONUC n'a pas obtenu d'informations claires, relatives à la cause du décès de ces victimes. Un examen médico-légal indépendant serait nécessaire afin de procéder à l'exhumation des corps, leur identification et la vérification des circonstances des décès. Lors de sa visite sur place, la MONUC a pu constater que la terre était dérangée et qu'au moins une fosse dégageait des mauvaises odeurs. La MONUC a choisi de ne pas interviewer les villageois qui habitaient près du site pour ne pas les exposer à de possibles représailles des militaires. Néanmoins, elle a été informée par d'autres sources que les villageois de Nsensele avaient demandé aux militaires la permission d'ajouter de la terre sur les fosses pour étouffer les odeurs et qu'une organisation humanitaire - basée à Kilwa - avait été contactée par les autorités locales au sujet de la possibilité de fournir des sacs d'enterrement pour re-enterrer les corps.

29. Une liste obtenue par la MONUC auprès des sources locales indépendantes indique que douze autres personnes auraient été exécutées sommairement y compris **Severa, Ilunga Ndeka Ndeka et Nyembo**.

V.3. Détention illégale

30. Les autorités militaires de Kilwa et Lubumbashi ont entravé le travail de vérification de la MONUC en ce qui concerne les prisonniers qu'elles ont capturés à Kilwa et ensuite transférés à Lubumbashi. Entre les 18 et 25 octobre, le commandant de la 6ème région militaire et le Gouverneur ont, à plusieurs reprises, refusé l'accès de la MONUC aux détenus et aux informations concernant leur nombre et identité, sous prétexte qu'ils étaient en « état de choc » et que les enquêtes militaires étaient en cours. Le 26 octobre, la MONUC a finalement pu voir les détenus. Mais c'est seulement le 28 octobre que le commandant de la 6ème région militaire a accordé à la MONUC la permission de leur rendre visite et de s'entretenir avec eux en privé. Deux des prisonniers, y compris leur commandant Kazadi, seraient morts au cours de leur hospitalisation. Les autorités militaires affirment qu'ils ont succombé à leurs blessures, mais seule une autopsie indépendante pourra déterminer la vérité à propos de ces décès survenus en cours de détention.

31. Au moment de la visite de la MONUC, les 28, 29 octobre et 1^{er} novembre 2004, la 6ème région militaire détenait un total de 16 individus, y compris le présumé commandant second du groupe d'insurgés. La plupart d'entre eux avaient été arrêtés suite à l'attaque de Kilwa le 15 octobre 2004 par les FARDC. Quatre d'entre eux avaient été arrêtés à Lubumbashi. Aucun

⁷ Autre orthographe: "Kiturisi".

n'avait été inculpé ni avait eu accès à un avocat et à la famille. Ils étaient détenus dans de rudes conditions, et l'un d'entre eux a déclaré à la MONUC qu'il avait subi des mauvais traitements.

32. Le nombre de détenus aux mains des militaires pourrait être plus élevé. Cependant, le 21 octobre, le Colonel Ademars a informé la MONUC que les militaires FARDC ne détenaient aucun prisonnier à Kilwa. La MONUC a entendu dire que, le jour précédant son arrivée, les militaires FARDC avaient déplacé huit des onze prisonniers soupçonnés d'avoir participé à l'insurrection de la prison locale à Kilwa vers une destination inconnue, et relâché les trois autres. Des informations de seconde main indiqueraient qu'ils auraient tous été torturés.

V.4. Pillage et extorsion

33. Selon plusieurs témoignages, les troupes FARDC seraient responsables du pillage des habitations des civils et du marché. Au 24 octobre 2004, il a été rapporté que plus de 200 habitations de civils auraient été pillées. Les victimes de pillage ont déclaré que les militaires FARDC en étaient les auteurs. Les habitants de la ville soucieux de leurs propriétés ont été autorisés à rendre de courtes visites à leurs domiciles et commerces après leur fuite de Kilwa le 14 octobre. Ils ont insisté sur le fait qu'à cette époque la ville était calme et qu'aucun pillage n'avait eu lieu à l'exception de quelques-uns dans les maisons de l'administrateur et de quelques autres habitations officielles⁸.

34. Un nombre important de commerçants a affirmé que leurs stocks ont été pillés suite à l'entrée de l'armée régulière à Kilwa. Ils ont informé la MONUC que leurs stocks étaient intacts jusqu'à la contre-attaque des FARDC. Ils ont ajouté que les pillages ont surtout été exécutés par les militaires dans la nuit du 15 octobre et que les soldats ont ensuite acheminé leur butin par la route en camion en direction de Dikulushi. Pour corroborer la responsabilité principale des FARDC dans les actes de pillage, la MONUC a reçu à l'époque de sa visite l'information selon laquelle les soldats vendaient leur butin aux déplacés de retour.

35. La MONUC a également recueilli des témoignages selon lesquels des soldats FARDC ont extorqué de l'argent et des biens à des civils en échange de leur liberté et sécurité. Selon des sources locales, les 15 et 16 octobre, l'épouse d'un homme d'affaires local connu s'est vue contrainte de donner aux militaires 1 400 dollars américains et 50 000 francs congolais sous la menace d'un fusil sur la tempe. Sa résidence avait été utilisée pour la tenue d'un des meetings publics des insurgés le 14 octobre.

VI. Allégations concernant la multinationale Anvil Mining

36. Selon des témoignages oculaires obtenus par la MONUC, les FARDC ont utilisé des véhicules de la compagnie minière Anvil Mining au cours de leur opération à Kilwa. Ces véhicules auraient été utilisés pour transporter des biens pillés ainsi que des cadavres - qui pourraient avoir inclus des victimes d'exécution sommaire - jusqu'au site de Nsensele où la MONUC a localisé deux fosses communes et une tombe individuelle. Anvil Mining a confirmé à la MONUC que les FARDC ont utilisé ses véhicules tout en niant que ces derniers avaient servi à transporter des cadavres ou des biens pillés. Anvil Mining a aussi reconnu que des avions affrétés par la compagnie pour évacuer son personnel vers Lubumbashi ont transporté les 14 et 15 octobre environ 150 soldats FARDC dans la zone des opérations. Ces avions ont été aussi utilisés pour transférer à Lubumbashi certains des suspects rebelles arrêtés par l'armée après sa contre-attaque sur Kilwa. La MONUC a pu confirmer que trois chauffeurs de Anvil Mining ont conduit les

⁸ Selon les autorités militaires de Kilwa, le pillage sélectif des insurgés a ciblé quatre maisons.

véhicules de la compagnie utilisés par les FARDC⁹ et que des rations alimentaires ont été fournies aux forces armées - selon Anvil - afin de prévenir tout risque de pillages des civils. Anvil aurait aussi reconnu avoir contribué au paiement d'un certain nombre de soldats.

37. En octobre 2004, le commandant de la 6^{ème} région militaire à Lubumbashi a informé la MONUC que l'intervention des FARDC menée pour rétablir la sécurité à Kilwa avait été rendue possible grâce aux efforts logistiques fournis par Anvil Mining. Par la suite, au cours d'un entretien avec une chaîne de télévision australienne (ABC) le 6 juin 2005, le directeur général de Anvil Mining, M. Bill Turner, a réagi à une question concernant l'usage des véhicules de Anvil Mining avec un « so what ? », l'équivalent en français de « et alors ? ». Il a reconnu que Anvil Mining avait fourni la logistique à l'armée suite à une « demande de l'armée d'un gouvernement légitime ». Il a aussi ajouté : « nous avons aidé les militaires à atteindre Kilwa et nous sommes partis ». « Ce qu'ils ont fait la bas, c'est une question interne »¹⁰. Selon une partie de l'entretien qui n'a pas été télévisée, M. Turner aurait ajouté : « vous pouvez nous imaginer, nous restant assis là-bas en attendant la protection du gouvernement. Nous avons tous ces véhicules là-bas et ces soldats faisant un voyage de 200 kilomètres jusqu'à Kilwa ... pouvions-nous juste rester assis et laisser ces gens passer à côté de la mine?. Je ne le pense pas »¹¹.

38. La Résolution 1565 du Conseil de Sécurité des Nations Unies souligne l'importance d'établir un contrôle efficace et transparent de l'exploitation des ressources naturelles en RDC. Comme le stipulent les *Normes des Nations Unies sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises*, ainsi que les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, il est essentiel que les activités des investisseurs internationaux soient conduites conformément au respect des droits humains. Les Normes des Nations Unies demandent notamment à ce que « les sociétés transnationales et autres entreprises ne participent pas à des crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocides, actes de torture, disparitions forcées, pratiques de travail forcé ou obligatoire, prises d'otage, exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, d'autres violations du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux contre la personne tels que définis par le droit international, en particulier le droit humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, ni n'en tirent profit »¹².

39. Dans le cadre de son mandat, la MONUC a contacté Anvil Mining afin que ses responsables fournissent des clarifications quant à l'usage fait par les FARDC de leur logistique et de leur personnel au cours de la contre-attaque sur Kilwa et des exactions qui ont suivi. Anvil

⁹ L'information de la MONUC qu'un officier international de sécurité de Anvil aurait aussi été sur les véhicules utilisés par l'armée a été niée par Anvil.

¹⁰ L'entretien étant en anglais, ce qui suit est le texte original: "...We helped the military to get to Kilwa and then we were gone. Whatever they did there, that's an internal issue." Dans d'autres parties de l'entretien M Turner a ajouté: "They requested assistance from Anvil for transportation. We provided that transportation so that they could get their soldiers down to Kilwa". A la question de combien de véhicules Anvil avait fourni il a répondu: "What difference does it make how many vehicles? There are a group of soldiers, and whatever number of vehicles was necessary to move these guys I guess we sent up there and they moved them down".

¹¹ L'entretien étant en anglais, ce qui suit est le texte original: "...Can you imagine us sitting there expecting the protection of the government. We've got all these vehicles there and these soldiers just making their 200 kilometer trip down to Kilwa ... could we just sit there and let these guys walk past the mine. I don't think so".

¹² Normes des Nations Unies sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises, Paragraphe C.3, E/CN.4/Sub.2/2003/12/Rev.2, 26 août 2003.

Mining a offert sa collaboration afin de faire la lumière sur son implication présumée et a informé la MONUC que la logistique, le transport aérien ainsi que les chauffeurs avaient été fournis à l'armée suite à des demandes provenant du Haut commandement de la 6ème région militaire, du Colonel Ademars à Pweto et du Gouverneur du Katanga à Lubumbashi, demandes « qui ne pouvaient pas être refusées ». Anvil Mining a notamment fait référence à un précédent incident en mars 2004 durant lequel des soldats FARDC avaient pris des véhicules de Anvil sous la menace armée et ils avaient agressé un employé de Anvil¹³. Selon Anvil Mining, la compagnie aurait protesté aux présumées réquisitions du mois d'octobre 2004 au niveau local auprès du Colonel Ademars et l'Administrateur du territoire à Kilwa le 16 octobre 2004.

40. Cette version des événements semble contredire les déclarations faites aux media australiens le 6 juin ainsi que le rapport d'activités d'Anvil Mining de décembre 2004¹⁴ où il est écrit que « la réponse militaire et du gouvernement tant au niveau provincial que national a été rapide et d'un grand secours à la reprise rapide des opérations »¹⁵.

41. Afin de faire la lumière sur cet aspect, la MONUC a demandé à Anvil Mining d'avoir accès à son rapport d'enquête interne sur les événements de Kilwa y compris les déclarations de ses employés qui auraient été réquisitionnés par l'armée, mais Anvil Mining a refusé de partager ces informations avec la MONUC en raison d'une poursuite judiciaire qui est présagée contre elle. En fait, suite au reportage de la télévision ABC du 6 juin, la police fédérale australienne a été approchée par un cabinet d'avocats australiens embauché par une coalition d'ONG internationales et nationales afin d'ouvrir une enquête sur l'implication présumée de Anvil Mining dans les exactions commises à Kilwa et sur des allégations de corruption. Ces dernières allégations concernent les liens présumés entre Anvil Mining et M. Katumba Mwanke, un conseiller proche du Président de la RDC, M. Joseph Kabila. M. Mwanke figure dans la liste des personnes pour lesquelles le Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo a recommandé l'interdiction de voyager et des restrictions financières, dans son Rapport d'octobre 2002 (S/2002/1146). Lors de l'entretien du 6 juin 2005 avec la télévision ABC, le directeur général d'Anvil Mining, M. Turner, a admis que M. Katumba Mwanke avait représenté le gouvernement congolais dans le Conseil d'Administration d'Anvil Mining dans le passé (en fait, il s'agit de la période de 2001 à 2004), que Anvil Mining lui avait payé des frais de présence et que les quartiers généraux de Anvil Mining à Lubumbashi sont situés dans une maison en location appartenant à M. Mwanke.

42. La MONUC a abordé avec Anvil Mining la question de la prévention d'un incident comme celui survenu à Kilwa afin qu'il ne puisse plus se reproduire. Tel que prévu par les *Normes des Nations Unies sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés*

¹³ Voir aussi le communiqué de presse de Anvil Mining du 21 juin 2005.

¹⁴ Le « *Report for Quarter ended December 31, 2004* » précise que “the government and military response on both provincial and national levels was rapid and supportive of the prompt resumption of operations” et ne fait pas état des présumées réquisitions de la part des FARDC.

¹⁵ Anvil Mining a expliqué l'apparente contradiction entre leur rapport de décembre 2004 et le déroulement de l'incident à Kilwa - y compris la présumée réquisition de ses véhicules et de son staff - en arguant dans sa lettre à la MONUC datée le 20 juin 2005 que le rapport était « une réponse sèche à des exigences des marchés financiers obligatoires de faire des rapports ». Ce rapport – Anvil Mining a souligné - a été fait avant qu'ils puissent apprécier la gravité des événements et ça ne reflète pas du tout la tristesse qu'ils éprouvent pour les décès qui ont eu lieu. (le texte original en anglais : “a dry response to compulsory reporting requirements of the financial markets. It was produced prior to us having an appreciation of the seriousness of these events and in no way reflects the deep sadness we feel following the deaths that occurred”).

transnationales et autres entreprises, et notamment les paragraphes C.2 et E.11, « les dispositifs prévus pour assurer la sécurité des sociétés transnationales et autres entreprises sont conformes tant aux normes internationales relatives aux droits de l'homme qu'aux lois et aux normes professionnelles du ou des pays où elles exercent leurs activités » et « les sociétés transnationales ... veillent à ce que les biens et services qu'elles offrent et produisent ne soient pas utilisés pour violer les droits de l'homme ». Anvil Mining a réitéré son adhésion au principe que les activités minières doivent être menées dans le respect et en conformité des droits humains. Anvil Mining a aussi informé la MONUC qu'elle est en train d'élaborer des protocoles précisant la façon dont la compagnie sera tenue de répondre au cas où le gouvernement et les forces armées congolaises feraient des demandes similaires à l'avenir et les principes devant guider l'action d'Anvil Mining au cas où une situation comme celle qui a eu lieu à Kilwa se reproduirait.

VII. Menaces contre l'organisation des droits de l'homme, ASADHO/Katanga

43. L'organisation des droits de l'homme ASADHO/Katanga, a reçu des menaces et des intimidations suite à son travail d'enquête sur l'incident de Kilwa. En janvier 2005, l'ASADHO avait publié un rapport faisant état d'au moins 90 exécutions sommaires commises par la 62ème brigade des FARDC lors de la contre-attaque sur Kilwa. Par la suite, notamment dans son communiqué de presse du 1er juillet 2005, cette organisation des droits de l'homme avait rappelé aux autorités congolaises l'importance de sanctionner et traduire en justice les responsables de ces exactions tout en soulignant l'assistance logistique donnée par Anvil Mining aux FARDC. Depuis, l'attaché de presse du Gouverneur a lancé des attaques lors d'une émission d'une télévision locale contre l'ASADHO/Katanga. Suite à l'intervention de la MONUC, le Gouverneur M. Kisula Ngoy a suspendu son attaché pendant 15 jours. Le 13 juillet 2005, une manifestation menée par environ une cinquantaine de personnes à l'attitude hostile a eu lieu à Lubumbashi, en particulier devant les locaux de l'ASADHO. La manifestation avait le prétendu soutien de M. Moïse Katumbi, Président d'honneur du PPRD Katanga, connu pour être un proche de M. Katumba Mwanke. Les manifestants lançaient des slogans hostiles à l'ASADHO/Katanga accusée de nuire aux intérêts économiques du Katanga suite aux accusations portées à l'encontre d'Anvil Mining, et menaçaient de saccager les locaux de l'ASADHO/Katanga au cas où l'ONG continuerait de « s'en prendre » à Anvil. Nonobstant les appels des membres de l'ASADHO/Katanga, il semblerait que la police ne soit pas intervenue. La MONUC a rencontré les autorités locales pour leur faire part de ses préoccupations concernant les attaques contre l'ASADHO/Katanga et elle a demandé à ce que les mesures nécessaires soient prises pour leur protection.

VIII. Réaction des autorités par rapport à l'incident de Kilwa

44. Depuis le mois d'octobre 2004, la MONUC a porté l'incident de Kilwa et notamment la responsabilité de la 62ème brigade et de leur commandant, le Colonel Ademars, à la connaissance des autorités congolaises, judiciaires et politiques, au niveau local et national, y compris du Président Kabila. La MONUC a aussi rendu public un résumé des résultats de son enquête lors de sa conférence de presse du 27 octobre 2004 ainsi que dans le paragraphe 14 du rapport du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité du 31 décembre 2004 (S/2004/1034).

45. La MONUC salue l'arrestation du Colonel Ilunga Ademars, le 29 juin 2005 par l'Auditorat Militaire de Lubumbashi. La Mission a déjà rencontré ce dernier afin de faciliter l'enquête militaire et notamment partager des éléments d'enquête en sa possession. L'instruction du dossier a commencé le 4 juillet et quatorze chefs d'accusations ont été retenus contre le

Colonel Ilunga Ademars, parmi lesquels ceux de crimes de torture, de pillage et de meurtre. Le prévenu est détenu depuis le 10 juillet à la prison Kasapa de Lubumbashi.

IX. Conclusions et Recommandations

46. Malgré l'incertitude qui pèse sur l'identité des réels instigateurs de l'insurrection de Kilwa, de sérieux soupçons indiquent que des officiers militaires de haut rang pourraient être impliqués. Dans le contexte de la réforme et de la réunification de l'armée congolaise, il serait souhaitable que le Ministère de la Défense décide des enquêtes préliminaires à mener afin de vérifier ces soupçons.

47. L'arrestation du Colonel Ademars constitue une étape importante dans le processus de lutte contre l'impunité en RDC. La MONUC demande néanmoins aux autorités congolaises qu'elles prennent les mesures nécessaires afin que :

- Une enquête judiciaire approfondie et indépendante soit menée sur l'incident de Kilwa;
- Le procès du Colonel Ademars soit mené de façon équitable;
- Les témoins et victimes au procès soient protégés par les autorités; et
- D'autres militaires responsables et complices de ces crimes soient aussi interpellés.

48. L'incident de Kilwa permet d'adresser un rappel à tous les investisseurs internationaux en RDC quant à leur responsabilité en matière de promotion et de respect des droits humains et des principes d'éthique dans l'exercice de leurs activités en RDC. La MONUC continuera d'encourager Anvil Mining afin qu'elle prenne les mesures nécessaires en vue d'éviter qu'un incident comme celui survenu à Kilwa ne se reproduise. De la même façon, la MONUC exhorte aussi tous les investisseurs internationaux, particulièrement ceux travaillant dans le secteur des ressources naturelles, à rendre publiques toutes les initiatives qu'elles entreprennent pour garantir l'accomplissement des *Normes des Nations Unies sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises*, ainsi que des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* et autres principes applicables au comportement des compagnies en zones de conflit ou en situation post conflictuelle, de façon à ce que leurs activités soient menées conformément au respect des droits humains.

49. La MONUC a aussi l'intention de suivre de près la situation de l'ASADHO/Katanga et d'autres ONG qui auraient à subir des intimidations et des menaces suite à leur travail d'investigation de violations des droits de l'homme.